



ASSOCIATION DES AMIS DU LAC MAUSER

ÉNONCÉ DE POSITION RELATIVE À LA PROTECTION DU CADRE FORESTIER DU LAC MAUSER

Mise en contexte

- De par sa proximité au village de Parent et la qualité de son environnement, le lac Mauser est utilisé depuis très longtemps comme endroit de villégiature tout d'abord par les résidents du village, pratiquement depuis sa fondation, ainsi que par les habitants de la base radar. Au cours des dernières décennies de nouvelles générations d'utilisateurs sont apparues lesquelles demeurent tout aussi attachées à leur lac.
- S'inscrivant dans la prise de conscience des villégiateurs, résidents et usagers du lac de l'importance d'en préserver le cadre naturel, une association vouée à cette fin a été constituée en 1987, en vertu de la partie 111 de la Loi sur les compagnies. À l'instar de plusieurs autres initiatives similaires prises au Québec à cette époque, la forme empruntée alors fut celle d'Association de protection de l'environnement d'un lac (APPEL). Il est ainsi prévu aux lettres patentes de l'Association que « *Les objectifs de l'Association des amis du lac Mauser sont de favoriser, canaliser et soutenir les efforts des principaux intéressés par la conservation du cadre naturel et de la qualité de l'environnement de ce lac.* »
- Depuis sa création, le nombre de membres cotisants s'est avéré constant et a enregistré des hausses importantes au cours de certaines années.
- Plusieurs dossiers à caractère environnemental ont été menés depuis sa création. À ce titre, il importe de souligner la conclusion d'ententes survenues entre l'Association et la compagnie forestière exploitant les ressources situées dans l'environnement du village de Parent en vue de la préservation du cadre forestier entourant le lac Mauser.

Enjeux actuels

- Les membres de l'association sont toujours très préoccupés quant aux perspectives de coupes qui viseront éventuellement l'environnement du lac. Il a ainsi été réitéré récemment que la toute première priorité d'action à laquelle se consacrera l'Association des amis du lac Mauser consistera en la protection de l'intégralité du couvert forestier du lac.
- Il ne fait aucun doute pour quiconque que, bien que n'apparaissant pas au plan de coupe d'ici 2020, les forestières chercheront éventuellement à récolter dans l'environnement du lac.
- Tout en bénéficiant actuellement d'une classification P1, qui prévoit des coupes réduites à 33 % sur une surface donnée, la réalisation de telles coupes impliquerait

immanquablement la construction de divers chemins d'accès dans l'environnement du lac et sans doute en direction du lac Dandurand situé en amont.

La position de l'Association des Amis du lac Mauser

En cohérence avec la position représentée par l'association depuis sa création nous préconisons :

La préservation intégrale du territoire délimité par le tracé d'une ligne imaginaire épousant le sommet des montagnes entourant le lac Mauser comprenant la section de la rivière Dandurand s'étendant jusqu'à la décharge de ce dernier ainsi que la portion de lac qui mène au village de Parent

Il importe de souligner que le respect de cette position représente une surface somme toute limitée :

- qui se situe à proximité immédiate du village de Parent;
- dans un cadran restreint, en large partie couverte par l'étendue d'eau du lac;
- dans et un rayon maximal de 6 à 8 km du village.

Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 31 aout 2019

PB/